

# COMMISSION STATUT ARBITRAGE

Compte rendu de la réunion du 28 Septembre 2022

Présents : Romain JARJAVAL, Philippe NAEGELLEN, Hamid TOUZANI, Raul GUTIERREZ

Excusés : Bernard ALBAN, Franck DAGOGNET

## **Courriers :**

- AS Grièges Pont de Veyle : La Commission ne peut accéder à votre demande de 2 mutations supplémentaires. Après vérification, les conditions ne sont pas respectées.
- AS Montréal-La-Cluse : La Commission valide votre demande de mutation supplémentaire.
- Oyonnax ATT : La Commission valide votre demande de mutation supplémentaire.
- SC Mille étangs : La Commission accède à votre demande et confirme que vous êtes en règle au Statut de l'Arbitrage avec votre arbitre.
- SC Portes de l'Ain : Après vérification, la Commission confirme que vous êtes en règle au Statut de l'Arbitrage avec votre arbitre.
- Valserine FC : La Commission confirme que vous êtes en règle au Statut de l'Arbitrage avec vos arbitres.
- M. ROIDA Redouane (arbitre) : La Commission a bien reçu votre courrier. Une réponse vous sera apportée rapidement.
- M. BENAFITOU Fouzy (arbitre) : La Commission valide votre demande de démission et mutation.

## **A noter :**

Si un arbitre démissionne de son club formateur, celui-ci continue pendant **2 ans** à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.

L'arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de **4 saisons** après sa démission.

Le prochain club de l'arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation de **500 €** (dont 300 € redistribués au club formateur).

## Clubs de District en défaut au statut de l'arbitrage au mois de Septembre 2022

A : Arbitre    AS : Arbitre plus de 21 ans au 01/01/2023    JA : Jeune Arbitre

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de les signaler rapidement par mail au District.

Clubs, rapprochez-vous de la Commission des Arbitres pour la formation de vos nouveaux arbitres.

Afin de ne pas être en infraction au Statut de l'arbitrage en fin de saison, les clubs actuellement en défaut ont la possibilité de régulariser leur situation s'ils présentent le ou les arbitres manquants et qu'en cas de réussite, ceux-ci arbitrent au moins 9 matchs pour un arbitre sénior et 7 matchs pour un jeune arbitre.

A titre expérimental jusqu'à la saison 2023/2024 incluse, un club pourra bénéficier d'une dérogation pour que 2 joueurs-arbitres (maxi 3) effectuent les 18 journées d'arbitrage. Et ainsi compter comme 1 arbitre officiel.

Ces joueurs-arbitres pourront être désignés le samedi soit sur des matchs U18 soit sur des matchs seniors le samedi ou dimanche.

Le club ne bénéficiera de cette dérogation que **2 saisons au maximum**.

Ces joueurs-arbitres devront suivre la formation initiale d'arbitrage et sont soumis aux obligations du chapitre 1 – Titre 2 du Statut de l'Arbitrage

### **Rappel :**

**Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain**

**Toute mutation d'arbitre doit être validée par la Commission Statut Arbitrage**

Niveau	Club	N° d'affiliation	Obligation	Actuel	Manque	Observations
D1	Bourg Sud	539571	2AS	1AS	1AS	
	St Martin du Mont ES	514055		0AS	2AS	<i>sous réserve *</i>
	Arbent Marchon US	504317		0AS	2AS	<i>sous réserve *</i>
	Belley CS	504266		1AS	1AS	<i>sous réserve *</i>
	Plaine Tonique FC	560193		1AS	1AS	<i>sous réserve *</i>
	Bresse Foot 01	560195		1AS	1AS	
	Ol. Rives de l'Ain	560936		1AS	1AS	<i>sous réserve *</i>
	Portes de l'Ain SC	552858		1AS	1AS	<i>sous réserve *</i>
	Jassans Frans Foot	582242		1AS	1AS	
D2	Cotière Luenaz FC	581433	1AS	0AS	1AS	<i>sous réserve *</i>
	Curtafond Confrançon FC	542555				
	Plaine Revermont Foot	553892				
	St Denis Ambutrix FC	546944				
	Replonges US	504283				<i>sous réserve *</i>
	St Martin MCV ES	551598				
	Attignat AS	534249				<i>sous réserve *</i>
	Ent.S. Val De Saône	514369				
D3	Chevroux CS	528069	1A	0A	1A	<i>sous réserve *</i>
	Hautecourt Romanèche AS	529286				<i>sous réserve *</i>
	Olympique Buyatin	553706				
	Serrières Briord FC	552904				
	Bresse Nord FC	582674				
	Bagé Le Chatel	515885				
	Bords de Veyle FC	563530				<i>sous réserve *</i>
	Bresse Dombes JS	581378				
	St Laurent sur Saône	525874				
	Oyonnax ASP	529716				
	St Maurice de Gourdans	519471				
D4	Anglefort AS	526650	1A	0A	1A	
	Cormoranche ES	504647				
	Chazey Bons AS	519781				
	CO Plateau	545637				
	Le Mas Rillier FC	537222				
	Priay FC	521796				
	St Marcel FC	547503				
	AS Grièges PV	504243				<i>sous réserve *</i>
	Ambronay St Jean Vx	526649				
	Veyle Vieux Jonc FC	547601				
	Artemare FC	560289				
	St Etienne/Chalaronne AS	537224				
	Montluel FC	560321				
	Vertrieu AS	527633				
Chaveyriat AS	525536	<i>sous réserve *</i>				
D5	Chaneins Isn FC	560482	1A	0A	1A	
	Cormoz St Nizier FC	546299				
	Haut-Revermont FC	547569				
	Leyment FO	581888				
	Sermoyer FC	519166				
	C.S. Du Valromey	516722				<i>sous réserve *</i>
	St Cyr US	519729				

\* *sous réserve* : En attente de validation du dossier médical d'1 arbitre

AS Montréal La Cluse : 1 mutation supplémentaires en équipe Seniors 2

Oyonnax ATT : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1